

Réf : CA2024/76

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATIONS DE LA DÉLIBÉRATION CA2023/38 DU 13 JUILLET 2023 RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE CHÈQUES DE SERVICES ET DE CHÈQUES CULTURE AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE ENVERS LES PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT

➤ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 08 novembre 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu les circulaires du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune (NOR : TFPF2219088C et NOR : TFPF2219003C) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 février 2010 relative aux cadeaux de l'établissement dans le cadre des départs en retraite,

Vu la délibération CA2023/38 du 13 juillet 2023 relative à la mise en place de chèques de service et de chèques culture au titre de l'action sociale envers les personnels de l'établissement,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité social d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➤ DÉCIDE :

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration approuve les modifications apportées à la délibération CA2023/38 du 13 juillet 2023 susvisée.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 novembre 2024.

Membres présents	25
Membres représentés	8
Abstention (s)	0
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.



Publié le :

20 NOV. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux le :

20 NOV. 2024